



Institut Arabe des Chefs d'Entreprises

LE CLIMAT DES AFFAIRES EN TUNISIE :
Le rôle vital de l'Administration Publique

Mohamed Chakroun / Abdelkader Chaabane

INTRODUCTION

Dans un contexte mondial turbulent, secoué depuis 2007 par la crise financière internationale et affaibli encore aujourd'hui par la crise d'endettement de la zone Euro, l'économie tunisienne de l'après 14 janvier 2011 se voit confrontée à de nouveaux enjeux que les décideurs publics sont invités à prendre en considération pour assurer la double transition politique et économique du pays.

Les carences qui ne cessent de se confirmer à tous les niveaux, politique, économique, social et juridique font que le processus de transition du pays vers un modèle de développement plus libéral et plus démocrate peut se heurter à de nombreux obstacles si des décisions d'assainissement de l'environnement socio-politico-économique ne sont pas prises d'urgence et si des réformes profondes qui permettent une refonte, dans une perspective de moyen et long termes, des structures économiques et sociales ne sont pas mises en place.

Le déficit de croissance enregistré jusqu'alors rend la tâche difficile à atteindre et replace l'objectif de relance économique à la une des priorités fixées par les décideurs publics pour résoudre les problèmes récurrents de chômage et de pauvreté.

L'un des grands enjeux de l'économie tunisienne nouvelle serait ainsi de sortir du cadre d'une économie de rente généralisée marquée par la corruption et la monopolisation du marché par des groupes d'intérêt proches du pouvoir pour favoriser l'émergence d'une économie de marché qui donne plus de place et de chance au secteur privé d'une manière qui permet une meilleure allocation des ressources.

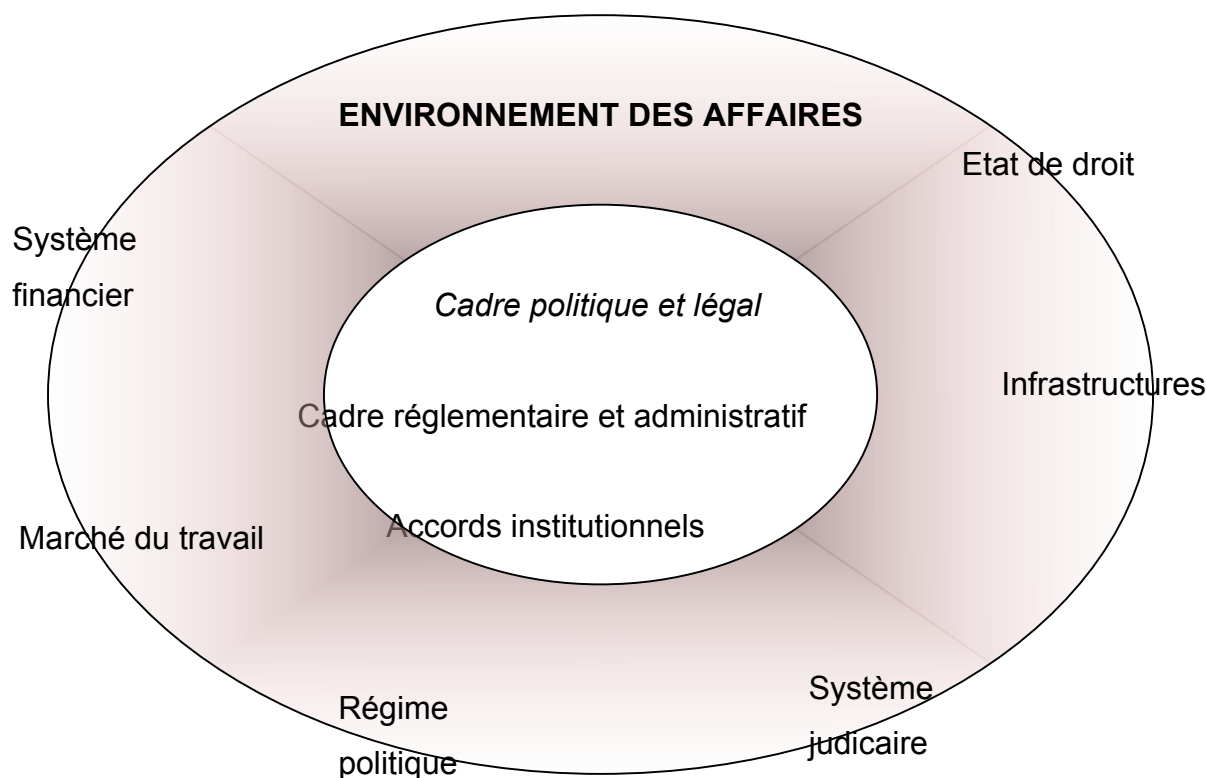
A ce titre, provoquer une véritable mutation institutionnelle qui génère de nouveaux types de coordination des comportements des acteurs publics et privés de la dynamique économique s'impose aujourd'hui comme une démarche stratégique, dont l'enchaînement et l'aboutissement dépendent de la réactivité et du degré d'implication des différents acteurs, dont principalement l'administration publique.

En tant qu'acteur principal dans la mise en œuvre des politiques de développement de la nation et en tant que composante clé de la gouvernance, l'administration publique tunisienne est plus que jamais appelée à participer activement dans le développement d'un climat des affaires de nature à renforcer l'attractivité du pays pour mettre l'économie sur les sentiers d'une croissance durable et équilibrée.

I. L'ENVIRONNEMENT DES AFFAIRES EN TUNISIE : ETAT DES LIEUX

Le climat des affaires d'un pays est une composante importante de l'environnement institutionnel dans lequel opèrent les entreprises. Il comprend divers volets dont notamment la qualité des infrastructures, le cadre politique et légal, le cadre réglementaire et administratif, le système judiciaire, les marchés financiers et du travail, etc. (confère figure1).

Figure 1 : Schéma du climat des affaires



Les politiques et le comportement des pouvoirs publics ont une influence très importante sur la qualité de l'environnement des affaires en raison de l'incidence qu'ils ont sur les coûts, les risques et les obstacles à la concurrence.

De fait, l'environnement des affaires est un concept qui est étroitement lié à ce que certains économistes et analystes appellent communément les « infrastructures sociales », c'est-à-dire les institutions et les politiques gouvernementales qui déterminent et conditionnent l'environnement économique dans lequel évoluent les individus et les entreprises.

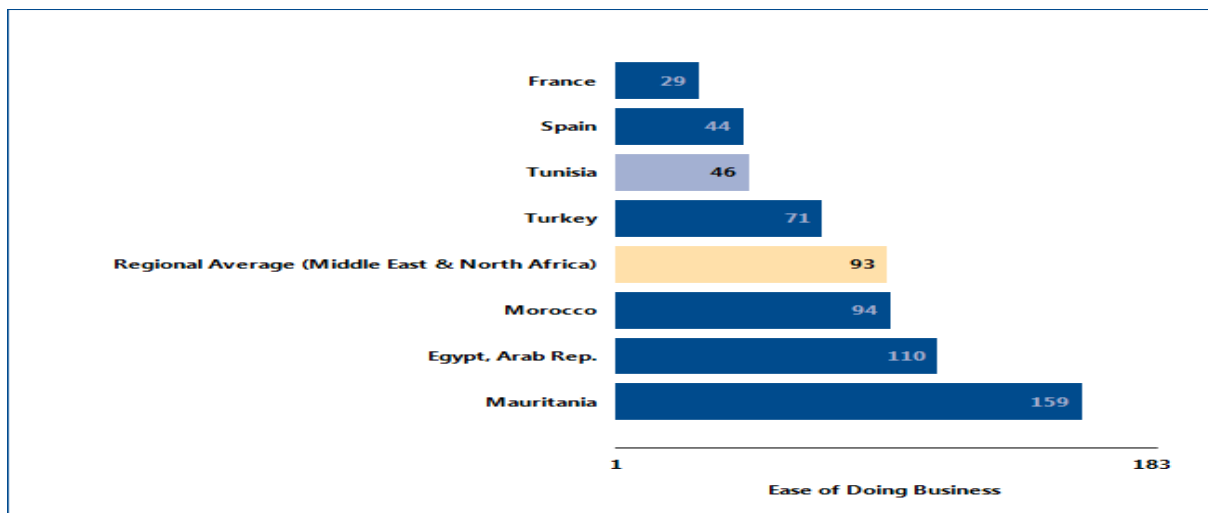
Partant du constat que les politiques et comportements des gouvernements ont une influence sur les opportunités et les incitations offertes aux individus et entreprises, les différences dans l'environnement d'affaire d'un pays à l'autre ont des incidences significatives sur le niveau et la productivité des facteurs et des investissements et ultimement sur la croissance.

Développer un climat d'investissement caractérisé par un système judiciaire indépendant, un système financier développé, des infrastructures denses et de qualité et une main-d'œuvre qualifiée s'impose ainsi comme une stratégie de long terme décisive et nécessaire pour améliorer la compétitivité de l'économie et stimuler la croissance économique.

Cependant, les améliorations dans ces domaines nécessitent de lourds investissements de long terme et ne sont pas toujours sous l'influence directe des gouvernements. Ce qui est en revanche sous le contrôle direct des gouvernements touche plutôt le cadre réglementaire des affaires et dans lequel des progrès significatifs peuvent être réalisés rapidement et au moindre coût possible.

Le dernier rapport de la Banque mondiale « Doing Business in 2012 » affiche un bon classement pour le site tunisien en comparaison avec les autres pays de la région, en ce qui concerne son environnement d'affaires (confère graphique 2). Mais, ce score global cache en réalité plusieurs dysfonctionnements qui caractérisent le cadre réglementaire et administratif du pays.

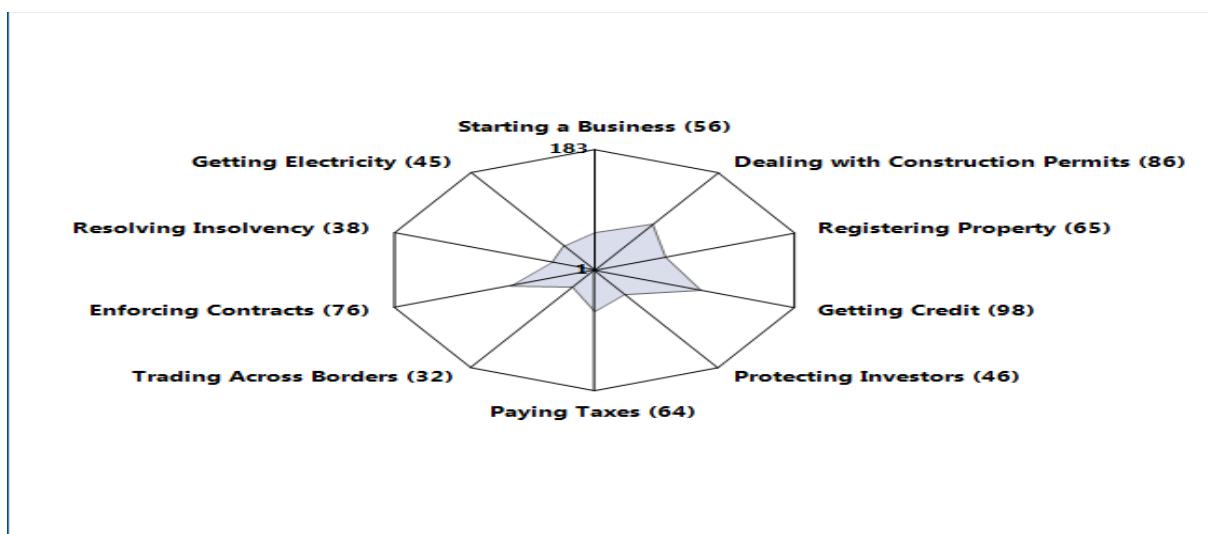
Figure 2 : Classement comparé de la Tunisie pour la conduite des affaires



Source : Doing Business 2012

De fait, plusieurs barrières administratives continuent à se manifester à plusieurs niveaux et avec une amplitude assez inquiétante. Il s'agit notamment des obstacles liés au démarrage des entreprises, à l'enregistrement de propriété, à l'accès aux crédits, aux permis de constructions et au respect des termes des contrats.

Figure 3 : Classement mondial de la Tunisie pour la conduite des affaires par Composante



Source : Doing Business 2012

Ces faiblesses sont davantage mises en avant par le Forum Economique Mondial dans son rapport sur la compétitivité globale 2010-2011. Dans ce rapport, de nombreuses insuffisances sont identifiées et se manifestent essentiellement au niveau de la qualité des institutions, de l'environnement macroéconomique, du développement du marché financier, de la sophistication du commerce et de l'efficacité des marchés des biens et du travail.

Table 1 : indice de compétitivité globale de la Tunisie par Composante

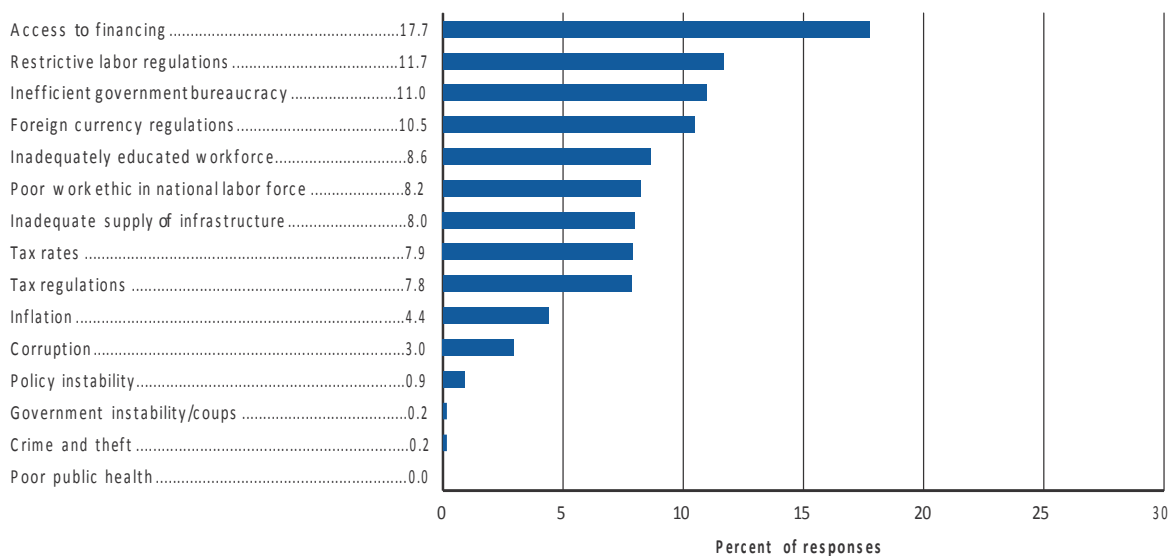
INDICATOR RANK/139	INDICATOR RANK/139
INSTITUTIONS	GOODS MARKET EFFICIENCY
Judicial independence40	Total tax rate.....119
Strength of auditing and reporting standards.....54	Number of procedures required to start a business 99
Strength of investor protection.59	Trade tariffs127
MACROECONOMIC ENVIRONMENT	LABOR MARKET EFFICIENCY
Inflation85	Flexibility of wage determination115
Government debt94	Rigidity of employment100
Country credit rating53	Pay and productivity52
FINANCIAL MARKET DEVELOPMENT	BUSINESS SOPHISTICATION
Restriction on capital flows88	State of cluster development.....75
Soundness of banks.....59	Production process sophistication.....49
Legal rights index103	Willingness to delegate authority.....60

Source : GCI, World Economic Forum, 2010/2011

Le Forum Economique Mondial de Davos souligne par ailleurs, sur la base d'une enquête menée auprès d'investisseurs nationaux leur demandant de signaler les barrières les plus importantes dans leurs activités de commerce, que 17,7 % des investisseurs interviewés trouvent que le manque d'accès au financement constitue la plus importante barrière à l'investissement, alors qu'en moyenne 11% d'entre eux mettent de devant les effets négatifs des régulations restrictives du travail et de la bureaucratie inefficace.

Figure 4 : Obstacles majeurs pour la conduite des affaires en Tunisie

The most problematic factors for doing business



Source : GCI, World Economic Forum, 2010/2011

De fait, malgré l'ampleur des projets de réformes annoncés durant les dernières années, les entreprises continuent à considérer que les formalités administratives induites par une réglementation excessive sont souvent complexes, longues et coûteuses. Elles se traduisent par une multiplicité d'étapes, de longs formulaires à remplir et un nombre élevé de pièces justificatives.

Bien évidemment, la complexité des formalités et les délais d'attente impliquent des coûts élevés pour les entrepreneurs, découragent l'investissement et favorisent la corruption. Ces coûts peuvent être directs. Ils comprennent le temps et l'argent dépensé sur les formalités et documents, et ils sont liés aux besoins de conformité administrative. Ils peuvent aussi être indirects et surviennent lorsque les règlements administratifs tendent à réduire la productivité des entreprises et leur capacité à innover.

La simplification des formalités administratives est donc essentielle à l'allègement du poids de la réglementation et à l'amélioration de sa qualité. Il s'agit en particulier d'éliminer les paperasseries inutiles, de réduire les délais et de rationaliser les procédures de demande et d'agrément. S'impliquer dans un programme de simplification des formalités contribue à diminuer les coûts de respect de la réglementation à l'échelle de l'administration, ce qui permet ainsi d'éliminer les obstacles à l'innovation et aux gains de productivité tout en stimulant l'activité des entreprises.

Table 2 : Comparaison des sous-indicateurs de la conduite des affaires en Tunisie par rapport aux pays de référence

<i>Doing Business 2012</i>				
	<i>Meilleure performance 2012</i>	Tunisie	<i>Maroc</i>	<i>France</i>
Création d'entreprise				
<i>Les sous-indicateurs font référence au nombre de procédures que les entrepreneurs doivent suivre pour créer une entreprise, la durée que cela prend en moyenne, le coût et capital minimum requis en tant que pourcentage du revenu national brut (RNB) par habitant.</i>				
<i>Procédures (nombre)</i>	<i>1 (Canada)</i>	10	<i>6</i>	<i>5</i>
<i>Durée (jours)</i>	<i>1 (N-Zélande)</i>	11	<i>12</i>	<i>7</i>
<i>Coût (% du revenu par habitant)</i>	<i>0.0 (Danemark)</i>	4.2	<i>15.7</i>	<i>0.9</i>
<i>Capital minimum (% du revenu par habitant)</i>	<i>0.0</i>	0.0	<i>10.7</i>	<i>0.0</i>
Octroi des licences				
<i>Les sous-indicateurs font référence au nombre de procédures, à la durée et aux coûts afférents à la construction d'un entrepôt dans la capitale économique, y compris l'obtention des permis et autorisations nécessaires, l'établissement des notifications et inspections et le branchement aux différents réseaux.</i>				
<i>Procédures (nombre)</i>	<i>5 (Danemark)</i>	17	<i>15</i>	<i>10</i>
<i>Durée (jours)</i>	<i>26 (Singapour)</i>	88	<i>97</i>	<i>184</i>
<i>Coût (% du revenu par habitant)</i>	<i>1.1 (Qatar)</i>	309.7	<i>234.6</i>	<i>13.6</i>

Source : Doing Business 2012

Une priorité particulière devrait être accordée à la nécessité de mettre en place un dispositif qui permette d'estimer et d'évaluer les coûts liés à ces charges administratives. Ces estimations devraient comprendre tous les coûts économiques qu'impose aux entreprises le respect de la réglementation, y compris les coûts liés aussi bien directement à celle-ci qu'aux formalités administratives.

Plusieurs tentatives ont été initiées dans les pays développés. L'exemple des Pays-Bas qui ont réussi à réduire de 25% les charges administratives supportées par leurs entreprises en appliquant le modèle de coût standard peut constituer un point de départ ou de référence sur lequel peuvent s'appuyer les décideurs publics tunisiens s'ils s'impliquent dans une stratégie de simplification administrative. Ce modèle mesure les coûts administratifs imposés par l'administration aux entreprises. Il décompose la législation en obligations d'information auxquelles sont soumises les entreprises, ce qui permet d'entrer dans un plus grand détail et facilite l'évaluation de l'impact des efforts concrets de réforme sur les charges administratives.

L'étude menée par le Foreign Investment Advisory Service (FIAS) en 2002 montre tout l'intérêt pour les décideurs publics d'accélérer la mise en œuvre d'une réforme du système administratif. Selon cette étude menée sur un échantillon de 32 pays, toute réduction de 10% du coût moyen des charges administratives pourrait en effet entraîner une augmentation de 5% des flux d'investissement direct étranger envers ces pays.

Dans une publication récente de la Banque mondiale « Entreprendre dans un monde plus transparent » (2012), il est signalé que des analyses comparatives de plusieurs économies ont montré qu'en diminuant les délais de création d'entreprise de dix jours, le taux d'investissement et le taux de croissance du PIB d'économies appliquant des règles de bonne gouvernance augmentaient de 0,3 % et de 0,36 %, respectivement.

II. PLAIDOYER EN FAVEUR D'UNE REFORME DE LA REGLEMENTATION

Les formalités administratives qui alourdissent considérablement la charge de travail des entreprises en Tunisie ne sont en vérité que la facette cachée d'une lourde bureaucratie affaiblie par une réglementation mal adaptée aux exigences du contexte économique mondial et non conforme aux standards internationaux.

La mise en place d'une politique de réglementation efficace s'impose alors comme une condition nécessaire pour améliorer l'efficacité de l'administration dans son ensemble et pour développer des conditions propices à l'investissement.

Le terme réglementation désigne toute la panoplie d'instruments au moyen desquels les pouvoirs publics imposent des obligations aux entreprises et aux citoyens. Les réglementations se décomposent en trois catégories. i) Les réglementations économiques qui orientent et dirigent les décisions du marché telles que la fixation des prix, la concurrence, l'entrée sur le marché ou la sortie du marché. ii) Les réglementations sociales qui protègent des intérêts de la collectivité comme la santé, la sécurité, l'environnement et la cohésion sociale. Et iii) les réglementations administratives qui touchent les formalités administratives à travers desquelles les pouvoirs publics recueillent des informations et interviennent dans les décisions économiques individuelles. Ces trois catégories de réglementation sont utilisées parallèlement par les pouvoirs publics pour assurer aux entreprises et aux individus un cadre juridique prévisible qui leur permet de prendre des décisions, de planifier et d'investir.

La qualité de la réglementation revêt donc une importance primordiale dans la mise en place de conditions qui encouragent les investissements et d'un environnement transparent basé sur la primauté du droit, la transparence et la responsabilité. Elle contribue en outre à la bonne

gouvernance du secteur public, élément clé de la compétitivité et de l'attractivité des économies.

En revanche, si la réglementation établit des barrières à la concurrence et au libre-échange qui ne sont pas nécessaires, ou redouble les responsabilités des autorités administratives, comme c'est pratiquement le cas en Tunisie, elle risque bien d'être un frein à l'investissement et un obstacle à la compétitivité et à la croissance de l'économie.

Dans ce cas, la réforme de la réglementation devient une étape décisive et inéluctable dans tout programme ambitieux visant à assainir le climat des affaires. Etant donné l'éventail des domaines de la politique de réglementation, nous focaliserons l'attention sur un domaine que nous jugeons prioritaire en matière d'assainissement du climat des affaires, celui de la réduction de la charge administrative.

Dans le cadre d'une politique de simplification, certains outils techniques peuvent se révéler très utiles, comme la mise en place de guichets uniques. Ce mouvement pourrait être amplifié dans la sphère sociale et également pour les petites et moyennes entreprises et les particuliers. Un autre type d'outil concerne des clauses de caducité automatique (sun-setting) des textes, qui pourraient être introduites. Ceci permettrait de renverser la charge de la preuve et d'obliger l'administration à réexaminer systématiquement les textes, sous peine de voir leur validité annulée à une date donnée. Enfin, un effort de mesure statistique de la charge économique effective générée par le fardeau réglementaire - d'une mesure particulière ou d'un régime réglementaire complexe existant - permettrait d'orienter les efforts de simplification pour en maximiser les gains économiques.

La politique de simplification poursuit quatre objectifs spécifiques :

- L'allégement des formalités trop complexes et la suppression des formalités obsolètes ou redondantes ;
- Le renforcement de la sécurité et de la cohérence du droit existant (en abrogeant les dispositions devenues inutiles, redondantes ou obsolètes, en réécrivant les dispositions peu intelligibles ou mal coordonnées) ;
- Le développement des guichets uniques et de l'administration électronique ;
- La poursuite et le développement de la codification du droit afin de le rendre plus accessible.

Dans ce cadre, le gouvernement devrait adopter une démarche plus systématique et largement tournée vers les entreprises. Cette politique peut s'articuler autour des éléments suivants :

- L'élaboration de Lois de simplification incluant non seulement la simplification des démarches et formalités administratives, mais aussi des mesures de modernisation du fonctionnement des administrations et de simplification du droit.
- Le développement de l'administration électronique.
- La mise en place d'un programme de mesure et de réduction des charges administratives, qui établit des méthodes plus systématiques pour simplifier la vie des entreprises. Ce programme aiderait à mieux connaître, en les mesurant, les coûts induits par les obligations administratives, et à les réduire.

Le programme de mesure et de réduction des charges administratives pourrait s'articuler autour des trois composantes suivantes :

- *Recensement complet et systématique des obligations d'information.* Il s'agit en particulier de mener une mesure systématique basée sur un modèle statistique bien défini, comme celui des coûts standards, et ciblée sur les charges pesant sur les entreprises. Ce travail permettra d'estimer le coût total des charges administratives pesant les entreprises tunisiennes.
- *Sélection des obligations à mesurer.* Les obligations d'information à mesurer peuvent être sélectionnées à partir d'un inventaire qui permet d'identifier les domaines les plus concernés et qui devraient être considérés comme prioritaires.
- *Mesure de ces obligations.* Il s'agit de mesurer la charge des obligations pesant sur les entreprises dans. Cette mesure devrait donner lieu à une estimation de la charge pour l'entreprise générée par les délais d'attente des décisions de l'administration, mais aussi du gain potentiel permis par des mesures de simplification.
- *Mise en œuvre en plans d'action.* Il s'agit de mettre en œuvre les mesures de simplification sous forme de plans d'action coordonnés, conduits au sein des ministères concernés.

Cependant, l'initiation et l'application d'une réforme d'ampleur pareille font face à une série de challenges. D'abord, il est impératif d'identifier la liste et l'ordre des mesures à entreprendre. Ensuite, il faut prendre en considération qu'une telle réforme peut être politiquement controversée. Elle implique un transfert significatif de privilèges et de revenus entre les parties prenantes. Ceux qui sont censés les plus touchés par la réforme, les perdants

essentiellement, tendent à être des groupes d'intérêt dominants ou des politiciens qui sont capables de bloquer cette réforme. Enfin, le fait qu'un grand nombre d'acteurs et d'institutions politiques soient impliqués pourrait engendrer un processus de prise de décision plus lent et moins prévisible.

Ainsi, la mise en œuvre d'une réforme de grande envergure telle que celle de l'administration publique pose plusieurs défis techniques, politiques et institutionnels qu'il faudrait prendre en considération :

- Comment identifier l'ordre et la séquence des réformes les plus importantes ?
- Comment surmonter l'opposition des groupes d'intérêt ?
- Comment mettre en place des réformes qui sont à la fois crédibles et faisables ?
- Comment créer les incitations et renforcer la capacité d'application de ces réformes ?
- Comment créer des mécanismes institutionnels pour surveiller et soutenir la mise en place de la réforme ?

Dans le contexte tunisien actuel, qui marque le passage graduel du pays d'un régime totalitaire vers un système politique de démocratie libérale, le véritable challenge affronté par la collectivité nationale pour assurer la mise en place d'une réforme aussi cruciale que la réforme de l'administration publique, consiste, outre la détermination et la volonté politique, à se doter d'une fonction publique dépolitisée et une administration neutre et fondée sur le mérite.

III. PLAIDOYER EN FAVEUR D'UNE ADMINISTRATION PUBLIQUE TUNISIENNE MODERNE ET DEPOLITISEE

Après plusieurs tentatives de mise en œuvre d'une réforme de la fonction publique qui ont donné des résultats plutôt mitigés, de nombreux problèmes persistent toujours au niveau de l'organisation et de la gestion de l'administration publique tunisienne, dont notamment la faiblesse des textes réglementaires, la lourdeur de la bureaucratie, le manque d'évaluation de la gestion et de l'action de l'administration, etc.

Plusieurs facteurs peuvent expliquer cet échec de modernisation de l'administration publique tunisienne. Il s'agit des problèmes de l'insuffisance de la rétribution, des effectifs pléthoriques, de la faible compétence des fonctionnaires, du caractère aléatoire et politisé du recrutement des fonctionnaires ainsi que du caractère politisé de la fonction publique.

Le détournement intentionnel de la part de l'ancien régime de l'usage de l'administration publique au profit de ses propres intérêts et de ceux qui lui sont proches ou de quelques groupes d'intérêt restreints a dévié cette instance du rôle qui lui est assigné, c'est-à-dire être une administration efficace, réceptive, transparente et responsable de ses actes.

La revalorisation de l'administration publique tunisienne exige au préalable un bref rappel de ses principales fonctions théoriques.

Par définition, l'administration publique fait référence à : i) l'ensemble des fonctions et services (politiques, règles, procédures, systèmes, structures organisationnelles, personnel, etc.) financés par le budget de l'État et chargés de la gestion et de la direction des affaires du pouvoir exécutif et de ses interactions avec les autres parties prenantes de l'État, de la société et de l'environnement extérieur ; ii) la gestion et la mise en œuvre de l'ensemble des activités du gouvernement ayant trait à la mise en application des lois, règlements et décisions du gouvernement et les activités de gestion liées à la fourniture de services publics.

La réforme de l'administration publique peut être ainsi de très vaste portée et comprendre des changements de processus dans des domaines tels que les structures organisationnelles, la décentralisation, la gestion du personnel, les finances publiques, la gestion axée sur les résultats, etc. Elle peut également comporter des mesures de réforme ciblées telles que la révision du statut de la fonction publique.

Dans le contexte tunisien actuel, le véritable enjeu affronté par la collectivité nationale pour assurer la mise en place d'une réforme aussi cruciale que celle de l'administration publique, consiste à se doter d'une fonction publique dépolitisée et une administration neutre et fondée sur le mérite.

Il s'agit en effet de redonner davantage le sens de l'Etat, de l'intérêt public et du service public au personnel de l'administration. Ainsi, une action continue et à long terme devrait commencer par l'affirmation solennelle d'une volonté politique formelle quant au rôle nouveau et à la neutralité politique de l'administration et de l'action administrative, tranchant avec les comportements passés.

Mais pour que cette action se concrétise, il conviendrait qu'elle puisse se traduire dans les faits et notamment dans le comportement des responsables politiques et administratifs, tant vis-à-vis des agents publics eux-mêmes que vis-à-vis du public et des usagers de l'administration, comportement qui doit désormais être fondé sur le strict respect du droit et sur l'égalité de tous devant le service public sans discrimination.

Cette prise de conscience des responsables devrait s'accompagner de campagnes et d'actions de formation, de sensibilisation et d'information systématiques auprès des agents des administrations, mais aussi auprès des usagers et du public.

L'effort d'éducation à entreprendre aura des conséquences positives s'il s'accompagne d'une reprise en main et d'une valorisation des ressources humaines de la fonction publique. Cela signifie notamment la nécessité de restaurer l'autorité hiérarchique et la discipline au sein de l'administration, indépendamment des partis politiques. Il conviendrait également de rassurer et de stimuler les cadres et les agents en fixant des objectifs de travail clairs et réalistes, en redonnant des perspectives d'actions et de carrière. Cela suppose qu'il soit procédé aux nominations et aux affectations des postes à pourvoir sur la base des seules compétences et des expériences et non plus en fonction de l'appartenance à un parti politique ou à un clan familial. Il faudrait en outre que soient valorisées socialement les fonction-clés que sont particulièrement les fonctions judiciaires, financières et policières.

Dans cet effort de valorisation de la fonction publique, l'administration devrait redonner aux cadres une nouvelle motivation, l'esprit d'initiative et le sens de la responsabilité. Cela suppose d'abord une bonne définition des compétences et des responsabilités, l'affirmation de l'autonomie de l'agent dans les limites de ses attributions, une pratique aussi large que possible des procédures de délégation de compétences, la fixation, par les supérieurs hiérarchiques d'orientations et d'objectifs précis devant servir de base à une évaluation effective des résultats obtenus, ainsi qu'un système de valorisation et de sanctions de ces résultats.

Compte tenu du contexte actuel de la Tunisie, la dépolitisation de la fonction publique permettrait une stabilisation, une professionnalisation et une rationalisation des structures administratives et constitue de ce fait un gage sérieux de bon fonctionnement de l'administration.

La séparation entre les mondes administratif et politique s'avère un facteur crucial pour les performances de l'administration : il appartient au monde politique de légiférer et de gouverner, c'est-à-dire de prendre les décisions fondamentales au niveau le plus élevé en arbitrant les grands intérêts nationaux. Parallèlement, c'est le devoir du monde administratif d'assurer l'exécution des décisions législatives et gouvernementales, ainsi que de gérer les services publics nécessaires à la vie de la nation. Cette séparation doit être envisagée non seulement dans son apparence statique mais aussi en tant qu'élément dynamique lié à l'évolution du rôle de l'administration et de son environnement.

Tracer une frontière entre les fonctions politiques et administratives revient à s'interroger sur la place de la haute fonction publique dans le processus de définition et de mise en œuvre des politiques publiques et notamment de la réforme administrative.

L'ensemble des principes relatifs à la séparation des postes administratifs et des postes politiques, ainsi que l'encadrement strict des règles de recrutement des hauts fonctionnaires permettraient que la dépolitisation de la fonction publique puisse aboutir.

Par ailleurs, le principe de neutralité des services publics et de la fonction publique peut trouver un fondement positif dans les textes de loi électorale et de la loi sur les partis politiques qui visent systématiquement tous les agents, civils ou judiciaires pour limiter leur participation aux organes électoraux ou à des manifestations politiques.

CONCLUSION

Dans la phase actuelle critique par laquelle passe l'économie tunisienne, les défis à affronter sont nombreux et les réformes à entreprendre font interférer plusieurs acteurs, dont notamment le secteur privé et l'administration publique.

Le développement du secteur privé constitue aujourd'hui un impératif de politique économique pour résoudre le problème récurrent de chômage et pour mettre l'économie tunisienne sur les sentiers d'une croissance durable et équilibrée.

Mais la manière et la rapidité avec laquelle se développe ce secteur pose un certain nombre de problèmes qui ne sont pas sans rapport direct avec la qualité du climat des affaires dans son ensemble.

Une attention particulière est accordée dans ce papier au rôle vital des dispositions législatives et réglementaires qui régissent le fonctionnement des entreprises. Notre idée de base est que les lois et les règlements qui gouvernent l'activité économique peuvent être assez contraignants et occasionnent des coûts plus ou moins importants pour les entreprises. Le cadre réglementaire pourrait être dans certains cas tellement contraignant qu'il constitue un frein à l'investissement et à l'initiative privée.

C'est pour cette raison notamment que la réforme de la réglementation administrative devrait être parmi les priorités absolues des pouvoirs publics tunisiens dans les prochaines années. Mais la tâche n'est pas si facile à accomplir. L'expérience passée des pays développés dans ce domaine montre toute la difficulté de traduire le projet de réforme envisagé en termes de résultats quantifiables.

C'est à juste titre qu'une réforme de la fonction publique qui vise à dépolitiser cette dernière et à l'isoler des tentations du pouvoir politique s'impose comme une étape cruciale dans le processus de définition et de mise en œuvre de la réforme administrative.